



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-117145>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-117145**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-115954

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 15/10/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS)

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 78462143500048

**Ville** : Montreuil

**Code postal** : 93100

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 93

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de traiteurs (petits déjeuners, pauses café et gouters gourmands) pour les organismes de Sécurité sociale d'Ile-de-France.

**Type de marché** : Services

### Section 4 - Informations rectificatives

- Dans la Section 6 : Informations Complémentaires. Il convient de lire : La consultation consiste :
  - dans une première phase, en la sélection de trois titulaires pour l'accord-cadre. Cette première phase est effectuée par l'UCANSS qui, en tant que centrale d'achat, assure la passation et conclut l'accord-cadre ;
  - dans une deuxième phase, en l'émission de bons de commande par l'organisme bénéficiaire auprès des titulaires retenus selon leur rang de classement au stade de l'accord cadre « en cascade ». Tout bon de commande ne pourra être notifié auprès du titulaire de rang 2 que lorsque le titulaire de rang 1 notifiera expressément qu'il ne peut pas répondre à la demande ou s'il est considéré comme défaillant. Tout bon de commande ne pourra être notifié auprès du titulaire de rang 3 que lorsque le titulaire de rang 2 notifiera expressément qu'il ne peut pas répondre à la demande ou s'il est considéré comme défaillant

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/10/2024